

Les attentes réglementaires évoluent plus rapidement que ce que pensent la plupart des conseils d'administration

08 mai 2025

Cet article s'inscrit dans la série [12 principes stratégiques en gestion des risques liés au respect de la vie privée, à la cybersécurité et à l'IA](#). Conçue pour les équipes de direction et les conseils d'administration, elle offre des conseils pratiques aux organisations canadiennes pour les aider à garder une longueur d'avance dans l'environnement réglementaire changeant et à mettre sur pied des cadres de gouvernance tournés vers l'avenir.

Le paysage réglementaire canadien évolue rapidement. Les conseils d'administration qui ne suivent pas le rythme risquent d'exposer leur organisation à un défaut de conformité, à des dommages réputationnels et à des litiges. Dans les domaines du respect de la vie privée, de la cybersécurité et de l'IA, les changements s'opèrent rapidement mais ne sont pas les mêmes partout, ce qui complique les choses pour les équipes de direction et de gouvernance.

Pourquoi est-ce important?

La législation sur le respect de la vie privée varie d'une province à l'autre. La loi 25 au Québec impose des obligations strictes qui changent la donne à l'échelle nationale. D'autres provinces emboîtent le pas et la législation fédérale sera probablement mise à jour par l'administration nouvellement élue.

Les organismes de réglementation s'attendent à ce que les conseils d'administration exercent une supervision directe. Un nombre croissant de lignes directrices au Canada et à l'international ciblent les conseils d'administration, renforçant l'idée que la gouvernance des données et les cyberrisques ne sont plus que des préoccupations opérationnelles, mais des responsabilités fondamentales.

Ce que les équipes de direction et les conseils d'administration doivent prioriser

- 1. Mobilisation du conseil d 'administration quant au respect de la vie privée, à la cybersécurité et à l 'IA**
La gouvernance sur ces sujets doit être intégrée à l'ordre du jour du conseil d'administration, et non pas mise sur la touche. Les membres du conseil doivent se tenir au fait des risques émergents et des tendances réglementaires.
- 2. Nationalisation de la stratégie de conformité en matière de vie privée**
Les diverses échéances et exigences à l'échelle du Canada font en sorte que la conformité ne peut pas être abordée de façon morcelée. Les organisations doivent adopter une approche coordonnée qui répond aux obligations du Québec, du fédéral et des autres provinces.
- 3. Surveillance des tiers**
Les fournisseurs et les partenaires technologiques sont une importante source de risques pour les organisations. Les conseils d'administration doivent comprendre comment ces relations sont évaluées et surveillées, particulièrement lorsqu'il est question de données sensibles ou de technologies d'IA.
- 4. Structures internes de responsabilisation**
Les conseils d'administration doivent veiller à ce que les rôles et les responsabilités à l'interne soient clairement définis et que les ressources soient adéquatement attribuées au sein des équipes juridiques, des TI et de celles chargées du respect de la vie privée et de la conformité. Les organismes de réglementation veulent de plus en plus savoir qui est responsable de quoi, et dans quelle mesure.

Dernières réflexions

Il ne suffit pas de cocher toutes les cases pour être conforme. Les équipes de direction et les conseils d'administration doivent assurer un leadership actif et éclairé pour que leur organisation aille au-delà des attentes d'aujourd'hui et anticipe celles de demain.

Par

[Hélène Deschamps Marquis](#)

Services

[Cybersécurité, respect de la vie privée et protection des renseignements personnels, Intelligence artificielle \(IA\)](#)

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

Bureaux BLG

Calgary

Centennial Place, East Tower
520 3rd Avenue S.W.
Calgary, AB, Canada
T2P 0R3

T 403.232.9500
F 403.266.1395

Ottawa

World Exchange Plaza
100 Queen Street
Ottawa, ON, Canada
K1P 1J9

T 613.237.5160
F 613.230.8842

Vancouver

1200 Waterfront Centre
200 Burrard Street
Vancouver, BC, Canada
V7X 1T2

T 604.687.5744
F 604.687.1415

Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest
Suite 900
Montréal, QC, Canada
H3B 5H4

T 514.954.2555
F 514.879.9015

Toronto

Bay Adelaide Centre, East Tower
22 Adelaide Street West
Toronto, ON, Canada
M5H 4E3

T 416.367.6000
F 416.367.6749

Les présents renseignements sont de nature générale et ne sauraient constituer un avis juridique, ni un énoncé complet de la législation pertinente, ni un avis sur un quelconque sujet. Personne ne devrait agir ou s'abstenir d'agir sur la foi de ceux-ci sans procéder à un examen approfondi du droit après avoir soupesé les faits d'une situation précise. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique si vous avez des questions ou des préoccupations particulières. BLG ne garantit aucunement que la teneur de cette publication est exacte, à jour ou complète. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sans l'autorisation écrite de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Si BLG vous a envoyé cette publication et que vous ne souhaitez plus la recevoir, vous pouvez demander à faire supprimer vos coordonnées de nos listes d'envoi en communiquant avec nous par courriel à desabonnement@blg.com ou en modifiant vos préférences d'abonnement dans blg.com/fr/about-us/subscribe. Si vous pensez avoir reçu le présent message par erreur, veuillez nous écrire à communications@blg.com. Pour consulter la politique de confidentialité de BLG relativement aux publications, rendez-vous sur blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels.

© 2026 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.